

## ANNEXE 4

### CONDITIONS D'ACCES AUX DIFFERENTS POSTES SPECIFIQUES A TITRE DEFINITIF

#### JUSTIFIANT D'UN PREREQUIS

EMPLOIS	CONDITIONS REQUISES			OBSERVATIONS
	TITRE PROFESSIONNEL	LISTE D'APTITUDE OU ENTRETIEN D'ACCES A UNE FONCTION	ENTRETIEN D'ACCES A UN POSTE	
<b>Direction d'école élémentaire ou maternelle : en écoles - en Réseau REP + - avec une décharge totale de direction</b>		liste d'aptitude (en cours de validité)	Commission départementale (Compléter l'annexe 17 à transmettre par voie hiérarchique)	Compte tenu des contraintes spécifiques, l'exercice sur ce type de poste est incompatible avec l'attribution d'un temps partiel. Les titulaires d'un poste de direction obtenant un temps partiel seront réaffectés à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu.
<b>Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	I.E.N. de la circonscription	Les postes de CPC relèvent d'une affectation hors barème
<b>Conseiller Pédagogique de Circonscription spécialisé en A.S.H. auprès d'un I.E.N. de l'A.S.H.</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent et C.A.P.A.-S.H ou diplôme équivalent	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	I.E.N. de la circonscription	
<b>Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN responsable du CASNAV 95</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent + certification complémentaire FLS	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'IEN référent	
<b>Conseiller Pédagogique de Circonscription pour l'E.P.S</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option E.P.S.	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'I.E.N. de la circonscription du poste demandé	Une priorité est accordée au titulaire de l'option E.P.S. A défaut, ce poste est ouvert au titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F.
<b>Conseiller Pédagogique T.I.C.E.</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option techniques ressources éducatives	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'I.E.N. de la circonscription du poste demandé	

EMPLOIS	TITRE PROFESSIONNEL	LISTE D'APTITUDE OU ENTRETIEN D'ACCES A UNE FONCTION	ENTRETIEN D'ACCES A UN POSTE	OBSERVATIONS
<b>Conseiller Pédagogique pour les Langues vivantes</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option langues vivantes	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'IEN A	
<b>Conseiller pédagogique pour l'éducation musicale</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option éducation musicale	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'IEN A	
<b>Conseiller spécialisé pour les arts visuels (les arts plastiques)</b>	C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent option arts plastiques	délivrée par la commission d'entretien (en cours de validité)	Avis de l'IEN A	

### POSTES RELEVANT D'UN MOUVEMENT ACADEMIQUE

<b>Enseignant en U.L.I.S. TFA</b>	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option A			
<b>Enseignant en U.L.I.S. TFV</b>	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option B			
<b>Enseignant en U.L.I.S. TFM</b>	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option C			
<b>Enseignant en U.L.I.S. TFC, TED, TSL</b>	C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option D			
<b>Poste d'enseignant 1er degré réseau REP + (Ex poste Eclair)</b>			avec le principal du collège	
			I.E.N. CERGY A.S.H.	Voir Circulaire interdegré ULIS à paraître

### LES MISSIONS ET FONCTIONS NE RELEVANT PAS DU MOUVEMENT A TITRE DEFINITIF

<b>Mission de coordination REP</b>	La candidature est déposée auprès de l'I.E.N. de la circonscription. Tous les enseignants du REP sont des candidats potentiels. Une lettre de mission est délivrée pour une durée du contrat d'objectifs.
<b>Mission de coordination RPI</b>	La candidature est déposée auprès de l'inspecteur de la circonscription. Tous les directeurs ou chargés d'école du RPI sont des candidats potentiels. Une lettre de mission est délivrée pour une durée de 1 an renouvelable.
<b>Fonction de maître formateur</b>	Il n'y a plus de postes de maître formateur identifiés en carte scolaire. Le détenteur du C.A.F.I.P.E.M.F. peut exercer la fonction de maître formateur sur le poste d'adjoint (classe élémentaire ou maternelle) qu'il occupe. Il formule sa demande auprès de Madame la directrice Académique sous couvert de son I.E.N. .